

CCAS DE LA VILLE DE LIMOGES
ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

BIENVENUE À L'ACCUEIL DE JOUR

EHPAD PROFESSEUR

MARCEL-FAURE

LIVRET
D'ACCUEIL





EHPAD

Pr Marcel Fau

15

Entrée

LIMOGES
C.C.A.S.



SOMMAIRE

4 - BIENVENUE

7 - ZOOM SUR LE CCAS

7 - BIENVENUE À L'ACCUEIL DE JOUR

8 - L'ACCUEIL DE JOUR

8 - LA PRÉPARATION DE VOTRE SÉJOUR

9 - LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

10 - EXEMPLES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES

12 - NOS ENGAGEMENTS

13 - LES PROFESSIONNELS ET LEURS MISSIONS

13 - EXPRESSION DES USAGERS

14 - DROITS ET DEVOIRS

15 - PRESTATIONS COMPRISES DANS VOTRE SÉJOUR ET AIDES FINANCIÈRES

17 - CHARTES DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

20 - NOS COORDONNÉES

BIENVENUE

Si vieillir est inéluctable, préserver votre autonomie dans le respect de la dignité et de l'intimité de chacun est un enjeu majeur pour les établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par le CCAS de la Ville de Limoges. Soucieux de votre confort et de votre bien-être, l'ensemble de ces structures s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des services et des soins.

Ainsi les équipes de professionnels, engagées dans une dynamique d'évolution des bonnes pratiques professionnelles, veillent à l'exercice des droits et libertés individuels de chacun. Elles sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations, vos attentes et pour faciliter votre installation.

Elles vous accompagnent, ainsi que vos proches, tout au long de votre séjour.

C'est avec plaisir que l'accueil de jour vous accueille et vous souhaite la bienvenue.



PHARMACIE
DE LANDOUZE
15, rue André Marty
87000 LIMOGES
Tel. 05 55 14 31 82
Fax 05 55 14 91 24



© Ville de Limoges Laurent Lagarde

ZOOM SUR LE CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Limoges est un Établissement public administratif (EPA) qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. La Ville de Limoges et le CCAS mettent à la disposition des retraités des équipements, des services et des animations qui tiennent compte de la diversité de vos besoins et de vos attentes.

LE PÔLE SENIORS DU CCAS VEILLE AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES ET ŒUVRE POUR :

- **Encourager le maintien à domicile.** Il veille, entre autres, à l'accès aux droits en termes de logement, de ressources, de services,
- **Privilégier le lien social :** il lutte contre l'isolement et les situations d'exclusion du public senior,
- **Favoriser le soutien de l'autonomie :** il propose

des animations et des actions de prévention tout au long de l'année en direction des seniors résidant à Limoges,

- **Proposer des hébergements adaptés et sécurisés** afin de répondre à l'état de dépendance des seniors.

LE CCAS GÈRE ÉGALEMENT :

- **4 EHPAD**
Le Roussillon,
Pr Marcel-Faure,
Pr Joseph-de-Léobardy,
Le Mas-Rome

- **3 résidences autonomie municipales (RAM)**
Émile-Durkheim,
Cervièrès-Imbert,
Les Casseaux
- **des services**
 - portage de repas à domicile (SPRD),
 - activités et animations de loisirs idéales pour l'échange et le lien social,
 - un service informations seniors (SIS).

BIENVENUE À L'ACCUEIL DE JOUR

L'Accueil de jour se situe au rez-de-chaussée de l'EHPAD « Pr Marcel-Faure », dans un nouveau bâtiment inauguré en 2022.

L'établissement est ouvert sur l'extérieur et propose des services à destination de la population âgée du quartier tels que la restauration et les animations dispensées par le Club loisirs seniors.

Desservi par les transports en commun des lignes de bus 2, 6 et 20, son accès est également facilité pour tous types de transports.

Un parc de stationnement (gratuit) jouxte l'EHPAD ; Un « dépose minute » est prévu à l'entrée de l'établissement et la signalétique intérieure guide ensuite vers le service.



L'ACCUEIL DE JOUR

L'Accueil de jour est une structure médico-sociale animée par une équipe soignante à votre écoute et disponible pour vos proches. Sa capacité d'accueil est de 14 personnes. Il a été pensé et équipé pour vous permettre de passer de bons moments lors d'activités de stimulation et de partage.

L'espace se compose de :

- un bureau pour l'administration du service ;
- une grande salle polyvalente avec une cuisine ouverte donnant accès à la terrasse sécurisée ;
- deux salles d'activité accueillent les ateliers ;
- une pièce dédiée aux « temps calmes » ;
- des sanitaires adaptés aux personnes à mobilité réduite.

LA PRÉPARATION DE VOTRE SÉJOUR

L'Accueil de jour s'adresse aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou souffrant de troubles cognitifs dans le cadre du maintien à domicile.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 et est fermé 5 semaines par an.

Les dossiers d'admission peuvent être complétés sur l'outil informatique « via trajectoire » ou bien déposés directement auprès du service.

Après une rencontre avec la responsable de l'Accueil de jour et une journée « découverte », un contrat de séjour est établi entre l'utilisateur et/ou son/votre représentant et le service. Un règlement de fonctionnement est remis. Il précise les conditions financières et détaille les modalités pratiques du séjour, y compris le transport.



© Razvan Chisu

LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE

L'ARRIVÉE

L'équipe et les bénéficiaires se retrouvent autour d'une boisson chaude à partir de 9h30. Les agents présentent le planning de la journée et la constitution des groupes. Les usagers sont invités à participer à la préparation du repas.

Les traitements médicamenteux nécessaires et des vêtements de rechange identifiés devront être fournis.

LE DÉJEUNER

La matinée s'achève avec le déjeuner pris en commun, entre le personnel et les bénéficiaires. Ce repas pourra être proposé en terrasse en période estivale.

Les menus sont élaborés par la diététicienne afin qu'ils soient adaptés à chaque régime alimentaire et une attention particulière est portée aux personnes dénutries.

LA CUISINE DE L'EHPAD

Elle confectionne sur place les repas en liaison chaude et tient compte des textures demandées.

Les soignants s'assurent de la prise des médicaments si nécessaire.

L'APRÈS-MIDI

Après le déjeuner, ceux qui le souhaitent peuvent faire une sieste ou participer aux ateliers.

Par la suite, ils sont conviés à participer aux ateliers organisés en intérieur ou en extérieur.

LA COLLATION

À 15h45, un goûter est proposé, il est composé d'une boisson chaude ou froide et d'un en-cas. Une vigilance accrue est apportée à l'hydratation.

À l'issue de la collation, les usagers et le personnel peuvent faire un bilan de la journée écoulée.

LE RETOUR À DOMICILE

Après le goûter, vers 16h30 les bénéficiaires sont invités à reprendre les transports pour regagner leur domicile. Les soignants aident au change et à l'habillage si nécessaire avant le départ.



© Thierry Laporte

EXEMPLES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES

Le maintien de l'autonomie et le plaisir de « faire ensemble » sont toujours recherchés. Des groupes d'intérêts et/ou de besoins sont constitués. Un programme par semaine sera anticipé et communiqué.

La journée se déroule autour d'activités de la vie quotidienne (préparation des repas, ménage, rangement, courses...) ou autres, telles que :

- Activités à visée cognitive : jeux de lettres quiz, baccalauréat ;
- Ateliers « réminiscence » à partir de photos, d'une vidéo ou d'un thème de discussion connu de tous ;

- Réalisations mobilisant une motricité fine : travaux d'aiguille, peinture, collages, mandala ;
- Activités physiques et d'extérieur : gym douce, promenade, parcours d'équilibre ;
- Ateliers d'expression : lecture, chant, récit ;
- Ateliers socio-esthétiques ou de bien-être : manucure, massages.

Les activités de loisir « individuelles » seront privilégiées sur les « temps calmes ».

Écoute des aidants

L'équipe tient à apporter une écoute continue aux questionnements des aidants. Elle favorise les échanges sur tous les supports et selon tous les modes : contacts directs sur site, appels téléphoniques, courriers, mails, entretiens sur rendez-vous...



© Ville de Limoges Alexis Bernardet



NOS ENGAGEMENTS

DÉMARCHE QUALITÉ

Introduite dans le paysage médico-social français dans les années 2000, la démarche d'amélioration continue de la qualité fait aujourd'hui partie des orientations politiques et stratégiques. La réalisation des objectifs a un impact positif sur la qualité des services et des prestations rendues et s'attache donc à mesurer la satisfaction des usagers, des familles et du personnel de la structure.

ÉTHIQUE

L'Accueil de jour, dans la continuité des valeurs portées par le CCAS, s'est engagé dans une démarche éthique. Ainsi, un comité de réflexion éthique a été créé (CRé). Constitué de professionnels, d'usagers, il échange, réfléchit et soutient le questionnement des différents acteurs sur des cas pratiques qui présentent des dilemmes d'ordre éthique, afin de proposer des repères et une aide à la prise d'orientation pour les professionnels et les usagers.

BIENTRAITANCE

Le service promeut le bien-être des bénéficiaires *via* une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. Pour le professionnel, il s'agit d'un comportement soucieux de l'utilisateur, réactif à ses besoins et demandes, respectueux de ses choix et de ses refus. Son expression est valorisée.

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les personnes accueillies participent à l'élaboration de leur Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et à ses réévaluations.

Ce projet, centré sur leurs souhaits, désirs et rythme de vie s'adaptera au fil du temps en fonction de leurs besoins tout en favorisant le plus possible leur autonomie.

Les proches seront associés s'ils le souhaitent. Avec l'autorisation du bénéficiaire, le PAP pourra aussi être partagé avec les intervenants à domicile choisis (médecin, infirmier, kinésithérapeute, services de soins ou auxiliaire de vie).

LES PROFESSIONNELS & LEURS MISSIONS

Le directeur de l'EHPAD veille au fonctionnement global de l'EHPAD et de l'Accueil de jour et facilite le travail en collaboration.

Le personnel de l'Accueil de jour

- une infirmière cadre de santé ;
- deux auxiliaires de soins/Aides-soignants.

Ils vous accompagnent tout au long de votre séjour, sont attentifs au respect de vos choix et habitudes de vie et évaluent les étapes de votre parcours thérapeutique. Ils communiquent avec vos proches et recueillent leurs observations ou difficultés.

Le personnel de l'EHPAD peut aussi être ressource en intervenant ponctuellement dans leur domaine de compétence.

- Les agents administratifs
- Le Service Qualité
- L'Assistance de service social
- La psychologue
- La diététicienne
- Les cuisiniers

EXPRESSION DES USAGERS

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

Chaque année, une assemblée consultative est organisée pour présenter la vie de la structure, ses projets et recueillir les attentes des personnes et leurs proches. Elle est ouverte à l'ensemble des usagers, à leur famille ou référents. Des représentants du CCAS y assistent ou sont représentés (administrateur du CCAS, directeur du CCAS, responsable du pôle seniors). Un compte-rendu des réunions est à votre disposition.

COMITÉ DES USAGERS

Le CCAS de la Ville de Limoges a souhaité mettre en place un « Comité Des Usagers (CDU) du pôle seniors ». Il s'agit de veiller au respect des droits des usagers mais également de faciliter l'expression des difficultés réclamations, et/ou événements indésirables rencontrés par ces derniers et d'en assurer le suivi. Il peut être saisi *via* le directeur de l'établissement. Il se réunit au minimum une fois par semestre.

ENQUÊTES DE SATISFACTION

Des enquêtes de satisfaction sont diffusées à des moments « clé » du parcours et une fois par an à *minima*.

REGISTRE DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Mis à disposition à l'accueil de l'EHPAD, le registre permet d'inscrire tout commentaire. Son traitement est assuré par la direction, qui apporte une réponse à chaque message. Possibilité de consulter toutes les plaintes et/ou réclamations précédentes.

DROITS ET DEVOIRS

DROITS ET LIBERTÉS

En conformité avec la charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'Accueil de jour assure à chaque usager :

- le droit à l'information ;
- le principe de non-discrimination ;
- le droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté ;
- le principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne ;
- le droit à la renonciation ;
- le droit au respect des liens familiaux ;
- le droit à l'autonomie.

L'usager est une personne qui a droit au respect de ses libertés fondamentales, dans le respect réciproque :

- des agents du service,
- des intervenants extérieurs,
- et de leurs proches.

RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE L'INTIMITÉ

Les professionnels doivent respecter la dignité et l'intimité de la personne dans toutes les circonstances et ce, tout au long du séjour.

CONFIDENTIALITÉ

Le service s'engage à garantir le respect de la confidentialité

des informations personnelles tout au long de votre séjour.

DROIT À L'IMAGE

Au moment de l'admission, l'accueil de jour recueille la volonté de l'usager *via* une autorisation de fixation, reproductions et diffusion d'images.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Il est possible d'avoir accès au dossier médical dans le respect de la réglementation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'accueil de jour enregistre une partie des informations concernant le bénéficiaire. La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et la rectification des informations les concernant.

PERSONNE QUALIFIÉE

En cas de litige ou de contentieux, le service et le CCAS s'efforceront de trouver une solution amiable. Toutefois, toute personne prise en charge par un établissement médico-social, ou son représentant légal peut faire appel à une personne qualifiée ou au médiateur

de la République en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La liste est affichée dans les locaux.

PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne peut si elle, le souhaite, choisir une personne de confiance avec l'accord de cette dernière. La personne de confiance pourra exprimer les volontés de l'usager s'il n'est plus en capacité de les exprimer lui-même.

RÈGLES DE SAVOIR VIVRE ET SECURITÉ

Toute absence devra être signalée à l'avance. Les personnes admises se doivent de respecter les règles de savoir-vivre, tant à l'égard des autres usagers que du personnel. Il est strictement interdit de prendre des photos des bénéficiaires ou des professionnels sans leur accord écrit, dans l'enceinte de l'établissement.

L'accueil de jour est une structure collective, il est donc assujéti à l'interdiction de fumer et de vapoter. Il sera demandé aux fumeurs de sortir sur la terrasse et d'utiliser les cendriers.

EN CAS DE FORTES CHALEURS

L'EHPAD dispose de plusieurs espaces rafraîchis ou climatisés. Le CCAS dispose d'un Plan canicule actualisé chaque année.





PRESTATIONS COMPRISES DANS LE SÉJOUR & AIDES FINANCIÈRES

LE TARIF

Le tarif journalier comprend l'ensemble des prestations : les activités quotidiennes, le transport aller et retour, le repas et les collations. Les factures sont adressées mensuellement à terme à échoir.

LES AIDES FINANCIÈRES

- Le financement de l'accueil de jour peut être partiellement pris en charge dans le cadre du Plan d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile (APA).
- L'aide Sociale départementale peut participer au finan-

cement (sous conditions de ressources).

En cas de difficultés, le travailleur social du secteur géographique concerné réalisera les démarches avec l'utilisateur pour constituer ces dossiers.



© Ville de Limoges Alexis Bernardet

CHARTRE DES DROITS & LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Accueil de jour de l'EHPAD « Pr Marcel-Faure »

TÉL : 05 55 38 72 94

Adresse : 15 rue Jean-Pierre Verspieren 87100 Limoges

Mail : adj.ehpad.mfaure@limoges.fr